

<https://www.crifrance.com/actu-islamophobie/abdelaziz-chaambi-est-fiche-s>



Abdelaziz CHAAMBI est fiché S : pétition et soutien

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : mercredi 14 juin 2017

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

MISE à JOUR (2019) : La fiche S de Abdelaziz Chaambi a été retirée.

Qui l'aurait cru ? Abdelaziz CHAAMBI inscrit depuis plusieurs mois, comme un vulgaire terroriste, sur le fameux fichier S, fichier administratif constitué par la DGSJ regroupant les personnes soupçonnées « d'atteinte à la Sécurité de l'État ».

Quel projet totalitaire a-t-il conçu ? quel attentat a-t-il planifié ? a-t-il été condamné pour racisme ? provocation à la haine raciale ? OU POUR LIEN AVEC UNE ENTREPRISE TERRORISTE ? NON !!!

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PETITION !

>

[FAIRE UN DON](#)

Il s'est impliqué, depuis 1976, dans la création et la vie de nombreuses associations et de plusieurs réseaux parmi lesquels le MRP Basse Ardèche, l'ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), avec laquelle il a contribué à l'organisation de la célèbre marche pour l'égalité des droits et contre le racisme de 1983, l'Union des Jeunes Musulmans, le collectif DiverCité, , le Forum social des quartiers populaires, l'Association Les Amis de Bouazizi et la coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI), dont il est président.

En 2011 il a été secrétaire général de l'Instance Régionale Indépendante pour les Elections tunisiennes et coordonnera les premières élections libres et démocratiques dans le Sud de la France.

L'Etat, par cette décision administrative sans aucun fondement judiciaire, entend manifestement lui faire payer cette détermination à lutter contre l'islamophobie, alors même qu'il vient d'être acquitté par la justice du chef d'outrage à fonctionnaires quand il avait défendu des enfants enlevés à leurs parents.

Toutes les protestations, les siennes et celles de son conseil, sont restées vaines.

La CNIL ayant à son tour rejeté sa demande de désinscription de ce fichier, il vient de porter l'affaire devant le Conseil D'Etat.

Par-delà sa personne et sa famille menacées dans leur sécurité physique et leur intégrité morale par cette inscription au fichier S, laquelle est désormais assimilée par la société et les institutions à un acte d'implication dans le terrorisme, ce sont tous les militants associatifs des quartiers populaires qui sont menacés dans leurs libertés d'opinion et d'action, leur légitime combat démocratique plus que jamais nécessaire face aux injustices et aux dérives liberticides.

MERCI DE SIGNER ET RELAYER CETTE PÉTITION DANS VOS RÉSEAUX.